

# Abattage rituel : les juifs de France doivent tenir compte d'une nouvelle réalité

Je suis en désaccord avec les reproches de Victor Perez qui accuse Riposte laïque, à propos de l'abattage des bêtes, de renforcer le cliché du « Juif menteur et voleur ! ». <http://ripostelaique.com/reponse-a-un-lecteur-juif-qui-reproche-a-rl-de-se-fourvoyer-sur-le-casher.html>.

Je voudrais ajouter ceci aux arguments de Cyrano.

Certes, j'avais déjà protesté contre la reprise par un auteur de Riposte laïque d'un reportage télé canadien, qui lui renforçait ce cliché, mais les arguments de fonds de Riposte laïque contre l'abattage caché aujourd'hui sont tout à fait valables.

« La loi du pays est la loi », « une seule loi, un seul jugement pour toi et l'étranger qui vivra par vous », disent la Torah et le Talmud. Si aujourd'hui ces règles doivent être appliquées dans toute leur rigueur par les juifs qui ont le souci de leur patrie, française, c'est qu'aujourd'hui cette application rigoureuse est un des éléments indispensable à la défense de l'unité et de l'indépendance de la France.

Quand les juifs étaient une toute petite minorité et la seule demandant une dérogation aux règles de mise à mort des animaux, cette exception n'était en rien un danger pour les lois de la République. Ce n'est tout simplement plus le cas. Aujourd'hui l'influence de la culture islamique en France et la force des acteurs économiques amoraux, prêts à accroître l'influence de la loi islamique sans états d'âme, sont telles qu'il ne peut être question de transiger.

Oui des mensonges et du vol il en existe dans cette affaire

d'abattage rituel, ils sont le fait de tous les acteurs économiques qui se prêtent à la tromperie des consommateurs, sans distinction de religion ou de religion d'origine ...

Les juifs de France subissent indubitablement aujourd'hui l'effet néfaste d'une immigration de masse de personnes provenant de pays de droit musulman, non seulement du fait de l'antisémitisme islamique, mais aussi du fait que les quelques dérogations dont les juifs bénéficiaient posent aujourd'hui des problèmes politiques majeures, alors qu'ils n'en posaient nullement jusque là. La réalité est ainsi, les juifs doivent en tenir compte.

En défendant la lois de la République, et leurs défenseurs, les juifs français d'abord font leur devoir de Français, ensuite se défendent bien entendu eux-mêmes, et enfin, conformément à la loi juive, défendent également le respect des « étrangers » (ou d'origine étrangère) qui veulent vivre selon la loi française, en les traitant comme des personnes ayant droit aux mêmes liberté que les Français (de longue date).

**Elisseievna**